

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni en **session ordinaire le 29 mars 2019 à 18h30** à la Mairie, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Quorum : **10**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X		A.BEC	2
CHAPAT	André	Premier adjoint		X		0
JUDIC	Valérie	2 ^{ème} adjointe	X		A.CHAPAT	2
DEHAENE	Dominique	3 ^{ème} adjoint		X		0
PLAT	Sylviane	4 ^{ème} adjointe	X		N. KIEFFER	2
BEC	Annie	5 ^{ème} adjointe		X		0
HERICHARD	Lionel	Conseiller municipal délégué	X			1
PELLEGGRI	Anne	Conseillère municipale		X		0
LOCATELLI	Gérard	Conseiller municipal délégué	X			1
TRUSCELLO- VIOLETT	Michelle	Conseillère municipale	X			1
BERTINI	Gérard	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
KIEFFER	Nadine	Conseillère municipale		X		0
BOUVIER	Nathalie	Conseillère municipale		X		0
GUILLOT	Jean-Pierre	Conseiller municipal	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal	X			1
REBOUX	Agnès	Conseillère municipale	X			1
SEIGLE	Jacques	Conseiller municipal		X		0
MAS	Corinne	Conseillère municipale	X		J. SEIGLE	2
		TOTAL	12	7	4	16

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 29 mars 2019 et propose de nommer Sylviane PLAT, comme secrétaire de séance, qui procède alors à l'appel des présents.

Le quorum est atteint.

SECRETARE DE SEANCE : Sylviane PLAT

I - PREAMBULE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Comme lors des précédents conseils municipaux, il propose de voter à main levée, toutes les délibérations :

~~POUR :~~
~~CONTRE :~~
~~ABSTENTION :~~
UNANIMITE :

II - COMPTE RENDU

Le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

III – DELIBERATIONS

Toujours et encore, une excellente gestion des finances de la commune de Luzinay. Jamais à Luzinay, une municipalité aura tant fait pour faire des économies ! C'est une recherche permanente d'économies sur le budget de fonctionnement.

En préambule, Monsieur le Maire comme chaque année, donne une lecture du budget de la commune :

Quelques chiffres : Le réalisé du compte administratif 2018 est un bon résultat :

En fonctionnement : excédent de 447 721.47€ (excellent + 63.3%)

En investissement : excédent de 11 806.98€

Pour ce budget primitif 2019, notre municipalité sera à nouveau prudente en prévoyant une réserve supplémentaire, en prévoyant un report d'excédent de fonctionnement 2019 de 350 000.00€ qui nous permettra de garder une marge de manœuvre sur les dépenses d'investissement les années n+1 voir n+2.

En fonctionnement : La réduction des charges de fonctionnement faisait partie de nos engagements. Le compte administratif 2018 laisse apparaître une baisse de 9% sur les charges à caractère générale, et une stabilité sur les charges de gestion courante.

L'épargne brute 2018 étant de 454 676.37€ (dépenses réelles de fonctionnement – les recettes de fonctionnement hors cession), il ressort une capacité de désendettement à 3.5 an pour 2018. Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Quant aux charges de personnel, restent stabilisées compte tenu de l'augmentation des charges salariales et patronales notamment sur la retraite, 600 362 € en 2017 et 643 358.92€ en 2018 en rappelant qu'à fonds constant, elles ne font qu'augmenter chaque année (augmentation du point d'indice, des cotisations sociales, revalorisation des grilles salariales). **Le chapitre des charges du personnel représente 47% du budget de fonctionnement 2018.** C'est la maîtrise de la masse salariale. Le fait de se situer en dessous des 50 % du budget est très bien.

Fiscalité :

Nous tenons également notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité directe locale.

Le Conseil municipal et moi-même avons choisi cette année encore de ne pas augmenter les impôts communaux, afin de ne pas alourdir encore plus le budget des ménages luzinaysards, et l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrain nus (taxe additionnelle sur les droits de mutation) constitue un levier à ce maintien.

Dotation de l'Etat,

La DGF 2017 s'est établie à 196 053 €. Et comme prévue par le gouvernement cette année 2018, la DGF est de 194 832€.

Des investissements pour l'avenir de notre village :

Notre budget 2019 se veut un budget sérieux, avec le souci d'une bonne gestion des deniers publics et la recherche de subventions auprès du département de la région AURA, pour préparer l'avenir avec de nouveaux investissements. Si l'on prend en compte les crédits reportés de 2018 en investissement (350K€) et la bonne gestion prévisionnelle des dépenses 2019 nous permet de faire ressortir un excédent de recettes de 301 244€ (autofinancement prévisionnel du budget 2019), pour financer en partie nos investissements.

- D01 - OBJET : Vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2018

Sous la présidence de Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 de la commune annexé à la présente délibération :

- Dépenses de fonctionnement : 1 367 179.87€
- Recettes de fonctionnement : 2 064 901.34€

Résultat de l'exercice 2017 en fonctionnement de 447 721.47€

Donne un résultat de clôture 2018 en fonctionnement de 697 721 47€

- Dépenses d'investissement : 421 627.74€
- Recettes d'investissement : 342 637.22€

Résultat de l'exercice 2018 en investissement de 11 806.98€ (-78990.52€ – 90 797.51 € de 2017)

Donne un résultat de clôture 2018 en investissement de -78 990.52€

Hors de la présence de monsieur le Maire, conformément à la règle et à l'usage de nos assemblées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR :~~

~~CONTRE :~~

~~ABSTENTION :~~

UNANIMITE :

DECIDE d'approuver le compte administratif 2018 de la commune, annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2018 du Trésorier.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- D02 - OBJET : Vote du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2018 du Trésorier.

Considérant la conformité de la balance présentée par Monsieur le Trésorier avec les écritures du compte administratif de la commune dont les résultats de clôture 2018 sont :

- En fonctionnement : **697 721.47€**
- En investissement : **- 78 990.52€**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR :~~
~~CONTRE :~~
~~ABSTENTION :~~
UNANIMITE :

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2018 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- D03 – OBJET : Affectation du résultat 2018 de la commune

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente les résultats de l'exercice 2018 pour la commune et tient à remercier les élus « *sur les efforts communs dans les économies réalisées pour arriver à cet excellent résultat de fonctionnement.* »

LE CONSEIL MUNICIPAL constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 697 721.47€ et après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR :~~
~~CONTRE :~~
~~ABSTENTION :~~
UNANIMITE :

DECIDE de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019, pour la commune, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter	697 721.47€ :
Solde d'exécution de fonctionnement (ligne R002)	347 721.47 €
Solde d'exécution d'investissement en déficit (ligne D001)	--78 990.52€
Affectation en investissement (1068)	350 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- D04 – OBJET : Taux des trois taxes locales 2019

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente les taux de taxes locales pour l'exercice 2019. Elle précise, comme annoncé dans le projet de mandat, qu'il ne sera appliqué aucune augmentation.

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
11.00 %	26.05 %	50.04 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR :~~

~~CONTRE :~~

~~ABSTENTION :~~

UNANIMITE :

DECIDE d'approuver ces trois taux de taxes locales.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- D05 – OBJET : Budget primitif de la commune pour l'exercice 2019

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente dans le détail, le budget primitif 2019 annexé à la présente délibération. Elle indique que les comptes s'équilibrent à 1 881 846.47€ en fonctionnement et à 1 199 816.47€ en investissement. Elle tient à souligner que les investissements traduisent en chiffres l'ambition d'une commune.

Madame Agnès REBOUX, Conseillère municipale demande : *« si les toilettes extérieures seront installées à la Chapelle d'Illins. C'est une demande de Jacques SEIGLE. »*

Monsieur le Maire lui répond *« que cette demande arrivée après l'arrêt du budget sera proposée au budget primitif de 2020. En effet, avec l'organisation de la ballade touristique de la Place de la Mairie à la Chapelle « histoires luzinaisardes » et ainsi que les concerts, il sera nécessaire de prévoir cette installation. »*

Monsieur le Maire tient à la remercier Madame l'Adjointe aux finances pour le travail effectué dans la préparation de ce budget primitif. Il associe à ses remerciements la secrétaire générale de la Mairie, Mme Béatrice DUTREVE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 13

~~CONTRE :~~

~~ABSTENTION :~~

~~UNANIMITE :~~

NON PARTICIPATION AU VOTE : 3 A. REBOUX, J. SEIGLE, C. MAS

APPROUVE le budget de fonctionnement 2019,

APPROUVE le budget d'investissement 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

IV – MOTION – COMPTE RENDU DE DELEGATION

VI – COMPTE RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES, ET VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION :

Monsieur le Maire tient à présenter la délibération votée ce mardi 26 mars 2019, au Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération : « Dans notre plan de mandat, nous souhaitions favoriser l'implantation de jeunes artisans dans la zone d'activités, sur des plus petites surfaces. Voilà un dossier qui vient d'aboutir avec l'implantation de la société de M. BARRE, BV PLOMBERIE. C'est une satisfaction pour la municipalité de voir aboutir ce projet. »

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Cession d'un terrain sur la zone d'activités « La Noyérée III » à l'entreprise BV PLOMBERIE.

Dans le cadre de la mission de développement économique de Vienne Condrieu Agglomération, il a été aménagé une zone d'activités économiques à Luzinay « La Noyérée III », composée de plusieurs terrains, afin d'accueillir diverses entreprises.

Vienne Condrieu Agglomération a été sollicitée par l'entreprise BV PLOMBERIE qui a manifesté son intérêt à acquérir un terrain de « La Noyérée III » représentant une surface totale d'environ 816 m², afin d'y développer son activité de plomberie - climatisation - chauffagiste.

La commission économie du 11 juillet 2018, a rendu un avis favorable à sa demande et il est proposé de céder une parcelle d'une surface d'environ 816 m² sise « La Noyérée III » à Luzinay, moyennant un prix de 50 € HT le m².

Il sera proposé d'approuver la cession du terrain cadastré ZB 198p d'une surface d'environ 816 m² sise à Luzinay « La Noyérée III », à l'entreprise BV PLOMBERIE, domiciliée 72 chemin de la Marjotière à Luzinay (38200), représentée par M. Vivien BARRE, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 50 € HT le m².

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au public.

Pas d'intervention.

Il lève la séance du Conseil municipal et souhaite à l'assemblée un très bon week-end ensoleillé.

Prochain Conseil municipal, en Mairie, Salle du Conseil, le vendredi 3 mai 2019 à 18 h 30

Clôture de séance à 20 h 15

Fait à Luzinay, le 29 mars 2019

Christophe Charles
Maire

